

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/05/2013

Absents excusés : PARROU P. (procuration à VABRE J.), VIDIEU P. (procuration à FROMENTEZE J.), MONBERTRAND S. (procuration à PAGES O.), LAMOTHE J. (procuration à AYROLES F.)

TRAVAUX VOIRIE :

- Un point financier est réalisé sur le montant des travaux de voirie 2012 :

Fournitures de voirie = 7 407 € ; Entretien sur voies et réseaux = 4 171 € ; remboursement intérêts dette SMIVU = 1 370 € ; remboursement capital dette SMIVU = 6 982 € ; Participation fonctionnement SMIVU = 23 522 € ; Travaux investissement voirie = 20 528 € ; Travaux de voirie en régie = 9 167 €.

Soit un total de 73 147 € de dépenses de voirie réalisées sur le budget 2012.

- Commission Voirie pour travaux d'investissement 2013 :

Suite à la réunion de la commission voirie, le Maire fait part au conseil municipal des devis proposés pour la réfection de la route des Rajols et de la route de Vayssière :

	Rte des Rajols	Rte Vayssière (traditionnel)	Rte Vayssière (enrobé à chaud)	Rte Vayssière (enrobé à froid)
Marcouly	5 682 €	39 459 €	46 268 €	42 852 €
Frauciel	10 674 €	26 820 €	-	-
Colas	5 247 €	-	37 327 €	-

Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil Municipal, accepte la proposition de l'entreprise Colas pour la réfection de la route de Vayssière en enrobé à chaud, des précisions seront demandées pour la réalisation des plateaux surélevés. La réfection de la route des Rajols sera réalisée par les employés municipaux.

- Deux journées de point à temps sont prévues les 3 et 4 juin prochains.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Le Maire fait le compte rendu des réunions publiques qui se sont déroulées le 14 mai (réunion publique avec la population) et le 21 mai (réunion avec les personnes publiques associées).

Un courrier sera transmis aux personnes publiques afin de recueillir leur avis sur les modalités de révision simplifiée du PLU. Un courrier sera également transmis au tribunal administratif de Toulouse pour la nomination du commissaire enquêteur.

MAISON DES BONS ENFANTS :

Le conseil municipal accepte le devis proposé par l'entreprise DELPY Menuiseries pour la mise en place de stores à enroulement sur les fenêtres de la façade Sud de la Maison des Bons Enfants, à hauteur de 1 179.10 € HT.

ECOLE :

Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise DELPY pour la pose d'un store à l'école de Prudhomat à hauteur de 549.49 € HT.

Madame Corinne PUYJALON, actuellement en arrêt maladie, est remplacée par Madame Cécile WILLAUMEZ à compter du 1^{er} juin 2013.

KIOSQUE FOND DE BONNEVIOLE :

Suite à la création d'une activité de coiffure dans le kiosque de Bonneviolle et afin d'apporter plus de volume et une nouvelle identité à ce bâtiment, le Maire fait part au conseil municipal du projet de réfection de la façade du kiosque de Bonneviolle, présenté par Monsieur Renaud LAURENT, Architecte.

Le conseil municipal approuve la mise en place de ce projet et décide de demander des devis pour la réalisation de ces travaux à des entreprises de menuiserie et de métallerie, en fonction des quantitatifs qui seront réalisés gracieusement par Monsieur Renaud LAURENT.

D'autre part, dans le cadre de l'aménagement du fond de Bonneviolle, afin de créer un espace convivial qui sera en liaison avec le terrain communal sur lequel un aménagement est prévu, le Maire propose au conseil municipal de réaliser une extension du kiosque existant, sous forme de halle couverte, avec la réalisation de nouvelles toilettes publiques.

Le Maire fait part au conseil municipal du projet d'extension réalisé par Monsieur Renaud LAURENT, Architecte. Le conseil municipal approuve ce projet et décide de signer une convention de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Renaud LAURENT pour la conception de ce projet. Le permis de construire correspondant à la réalisation de cette opération sera prochainement déposé.

CASTELNAU :

Les travaux de réfection de l'éclairage public du village de Castelnaud sont terminés. Le versement des différentes subventions est en cours.

Concernant l'horodateur en service au parking de Castelnaud, le système actuel ne permettant pas le paiement par carte bancaire (entraînant parfois des difficultés au niveau de la monnaie), et la dernière annuité d'emprunt concernant l'achat du matériel actuel ayant été remboursée en 2013, le conseil municipal délibère favorablement pour le renouvellement de ce matériel avant la prochaine saison 2014.

CREATION POSTE ADJ. ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE :

Madame Sophie BEVIERE, actuellement en poste au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, ayant été reçue à l'examen professionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à raison de 18h/semaine, à compter du 7 juin 2013, en remplacement du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe actuellement occupé par Madame Sophie BEVIERE.

CREATION POSTE ADJ. TECHNIQUE 2EME CLASSE BESOIN SAISONNIER :

Au vu de l'accroissement saisonnier d'activité, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps plein, à compter du 1^{er} juin 2013, et pour une durée de 4 mois.

Ce poste saisonnier serait créé sur la base de l'article 3 – 2^o de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, permettant de recruter un agent non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur Edouard CIANGURA, domicilié à Prudhomat sera nommé sur ce poste du 1^{er} juin au 30 septembre 2013.

PLAQUES MONUMENTS HISTORIQUES :

Comme convenu lors du dernier conseil municipal en date du 26 avril, deux plaques permettant la signalisation des monuments classés Monuments Historiques ont été apposées sur l'église de Bonneviolle et la Collégiale de Castelnaud.

TRANSPORTS SCOLAIRES :

Madame Josette FROMENTEZE fait le compte rendu de la réunion sur les services des transports scolaires.

A l'occasion de cette réunion, le problème de la mise en place de la semaine scolaire des 4 jours et demi est soulevé, en effet, le coût de la mise en place des transports au vu de cette nouvelle organisation s'élèverait à la somme de 1 million d'euros.

REPARTITION DES SIEGES COMMUNAUTAIRES :

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition retenue pour la répartition des sièges communautaires qui fixerait à 33 le nombre total de sièges au sein de la Communauté de Communes « Cère et Dordogne » (au lieu des 50 sièges actuels). Cette nouvelle répartition serait la suivante :

- 1 siège pour les communes de moins de 500 habitants
- 3 sièges pour les communes entre 500 et 1 000 habitants
- 5 sièges pour les communes entre 1 000 et 1 500 habitants
- 8 sièges pour les communes de plus de 1 500 habitants

La commune de PRUDHOMAT comptera donc 3 délégués communautaires (Puybrun et Gagnac : 3 ; Bretenoux : 5 ; Biars : 8 ; les autres communes du canton : 1).

IDENTIFICATION ET NUMEROTATION DES VOIES :

Le Maire fait part au conseil municipal du courrier adressé à la mairie par la direction du Courrier Midi-Pyrénées Nord (La Poste), concernant l'identification et la numérotation des voies.

Conformément à la législation en vigueur (articles L2212-2 et L2213-28 du CGCT et article L411-6 du code de la route), il est indispensable que les rues reçoivent une dénomination et les maisons une numérotation émanant des services de la mairie. Le conseil municipal décide d'adhérer à cette démarche, et de rencontrer, dans un premier temps, les services de La Poste afin d'établir un diagnostic de la situation actuelle.

✚ **RACCORDEMENT ELECTRIQUE/AEP MR ET MME BARBIE :**

Le Maire fait part au conseil municipal du devis proposé par l'entreprise INEO pour le raccordement électrique de la propriété de Mr et Mme Jacques Barbié, route de Castelnau.

La mairie de Prudhomat profitera de la réalisation de ces travaux et de la traversée de départementale réalisée par INEO, pour effectuer le raccordement d'eau de cette propriété.

Le montant total des travaux facturé à Mr et Mme Barbié s'élèvera à la somme de 1 570.83 € TTC.

✚ **RACCORDEMENT ELECTRIQUE/AEP MR ET MME BARBIE :**

Les travaux d'aménagement de sécurité à Gaubert seront réalisés la première semaine de juin.

✚ **PRÊT A POSTER :**

Une nouvelle opération d'édition d'enveloppes « prêt à poster » est en cours de réalisation. Une photo de Pierre DURAND, représentant la chapelle de Félines et le Château de Castelnau a été retenue pour figurer sur ces nouvelles enveloppes. Un premier tirage de 500 enveloppes devrait être réalisé d'ici quelques jours.

SEANCE LEVEE A 22H45

Le Maire